Récolte d'algues de rive Guide pratique pour les demandes licence et des extraits

CRPMEM

Dispositions applicables en 2022

Principes généraux

Que sont la licence et les extraits de licence ?

La récolte d'algues de rive professionnelle nécessite de disposer de la licence régionale de récolte d'algues de rive et d'extraits de licence.

- La licence est un droit de récolte professionnelle des algues. Elle est attribuée à un couple entreprise/dirigeant. Elle permet de demander des extraits de licence.
- Un extrait de licence autorise une personne à récolter une espèce dans un secteur. Il est rattaché à une licence et attribué nominativement à un récoltant.
- Tous les récoltants d'une entreprise doivent disposer d'un extrait à leur nom pour chaque duo espèce/secteur qu'ils exploitent. Il existe :
 - 8 secteurs
 - 7 espèces d'algue + 1 catégorie « autres algues » regroupant toutes les autres espèces.

Particularités

La licence et les extraits sont :

- · strictement non cessibles:
- contingentés, c'est-à-dire limitée en nombre de titulaires.
- valables pour une campagne et à renouveler chaque année;
- une licence qui n'est pas utilisée ne peut pas être retirée.

À quoi servent la licence et les extraits?

La licences et les extraits sont le moyen pour le CRPMEM Bretagne de remplir une des missions de service public que lui confie le code rural : la **gestion de la récolte professionnelle des algues**. Celle-ci inclut deux volets :

- La gestion des ressources : gestion durable de la biomasse, préservation des milieux marins.
- La professionnalisation du métier et la pérennisation des équilibres socio-économiques : chaque récoltant doit pouvoir vivre de son activité.

Comment sont institués la licence et extraits de licence ?

La licence et les extraits sont définies par des **délibérations** du bureau du CRPMEM Bretagne, validées par arrêté préfectoral. Les délibérations fixent leurs caractéristiques :

- conditions d'attribution;
- montant;
- zones et espèces ;
- contingent, calendrier, quotas, tailles de coupe, etc.

Certains éléments des délibérations peuvent être modifiés ou complétés au cours d'une campagne par décisions du président du CRPMEM.

Délibérations et décisions sont consultables dans la <u>rubrique réglementation</u> du site du CRPMEM.

Attributions des licences : principes & fonctionnement



Comment sont attribuées les licences?

Prérequis

L'entreprise (pour la licence) :

- Doit être affiliée soit à l'ENIM, soit à la MSA.
- En cas de renouvellement, l'entreprise doit être à jour de ses obligations de déclaration de statistique de récolte et de ses cotisations de licence.

Le récoltant (pour les extraits) :

- Doit être gérant ou salarié d'une entreprise titulaire d'une licence.
- Doit être affilié soit à l'ENIM, soit à la MSA.

Procédure

- Les demandes et renouvellement des licences se font du 15/10 au 15/11 de chaque année.
- La demande se fait par formulaire papier : transmis par envoi postal au CDPMEM ou par dépôt en main propre.

Catégorie de demande de licence

- **Demande en renouvellement** : demande de licence pour une entreprise déjà titulaire de la licence l'année passée (année n-1).
 - reconduction à l'identique;
 - renouvellement avec changement du dirigeant de l'entreprise;
 - renouvellement avec changement du statut de l'entreprise.
- **Demande en première installation** : première demande de licence pour une entreprise ou un récoltant à son compte.
- Nouvelle demande de licence : demande pour une entreprise dont le dirigeant gère déjà ou a géré une autre entreprise titulaire d'une licence par le passé (année n-1 ou antérieur).

Catégorie de demande d'extraits de licence

- Renouvellement : entreprise déjà titulaire de cet extrait l'année passée.
- Diversification : entreprise titulaire de la licence l'année passée qui demande des extraits qu'elles ne possédait pas. Une entreprise peut demander une partie de ses extraits en renouvellement et une autre en diversification.
- Nouvelle demande : lorsque la demande de licence est en « nouvelle demande ».
- Première installation : lorsque la demande de licence est en « première installation ».



Comment sont attribuées les licences ?

Critères de priorité pour la licence

- 1. Demandeurs en renouvellement à l'identique, ou avec seulement changement du chef d'entreprise ;
- 2. Demandeurs en situation de première installation;
- 3. Demandeurs ayant déjà eu une licence de pêche ou de récolte d'algues par le passé, mais ayant renoncé durant plusieurs années.

Pour les cas 2 et 3, vous devez joindre un descriptif du projet professionnel.

Critères pour départager les demandeurs de même niveau de priorité

- a. Demandeurs n'étant pas titulaires d'une autre autorisation de pêche;
- b. Demandeurs ayant une expérience comme salarié à la récolte.
- c. Demandeurs justifiant d'une formation dans les domaine maritimes, halieutiques ou environnement.

Critères de priorité pour les extraits

- 1. Renouvellement à l'identique ;
- 2. Demande de nouvelles espèces pour un secteur déjà exploitée ;
- 3. Demande de nouveaux secteurs pour des espèces déjà exploitées ;
- 4. Demande d'extraits supplémentaires pour un extrait (même secteur & espèce) déjà détenu;
- 5. Demande de nouveaux secteurs et espèces;
- 6. Nouvelles demandes:
 - a. Entreprise en première installation;
 - b. Autres cas.

Consultez les <u>délibérations du CRPMEM</u> pour connaître le contingent d'extraits de chaque secteur



Le formulaire

Feuillet entreprise

Page [1] /

COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE
DEMANDE DE LICENCE ALGUES DE RIVE Campagne 2022 - FEUILLET ENTREPRISE

DEMANDE DE LICENCE de RECOLTE DES ALGUES DE RIVE A TITRE PROFESSIONNEL

Demande à retourner par courrier AU CDPM de rattachement de l'entreprise

(Cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée)

Secteur : REGION BRETAGNE	Campa	gne 2022	
PRIX DE LA LICENCE : 100 € à l'ordre du CRPMEM de Bretagne – Extrait de licence : 30 €	DATE LIMITE DE DEPOT : Entre le 15 octobre et le 15 novembre 2021		
ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande de licence déposée hors délai	Dossier Reçu :	Cachet du CDPMEM :	

NOM de l'ENTREPF	RISE				4	/
N° SIRET						
NOM & PRENOM d la licence	lu titulair	e de				
N° Sécurité sociale			☐ MSA ☐ ENIM ☐ Régime général	I		
Adresse						
Code Postal et VILLE						
Téléphone Fixe :				Tél. Portable		
Mail						
Date de Naissance						
Nom du navire (en cas d'u	utilisation)		N	N° immatriculatio	n:	

	Je soussigné certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts ET :
	Être à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires
۰	Prendre connaissance des délibérations relatives à la récolte des algues de rive et de la réglementation en vigueur, notamment liée à la navigation, à la circulation sur le DPM, à la santé publique, etc.
	Avoir fourni les statistiques de récolte pour la campagne précédente, auprès de la DML
	Joindre à la présente demande, ou au fur et à mesure des embauches de récoltants, les pièces figurant ci-dessous :
•	Les pages de demande d'extraits de licence annuels correspondant aux demandes pour l'année 2020
۰	Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour chaque récoltant (à joindre lors de la première demande et en cas de changement)
	Contrat de travail pour chaque récoltant (à joindre lors de la première demande et en cas de changement)
	Acte de francisation si utilisation d'un navire (à joindre lors de la première demande et en cas de changement)
	Une photo de chaque récoltant (à joindre lors de la première demande et en cas de changement)
	Le formulaire de Déclaration de début d'activité pour un récoltant d'algues de rives <u>fourni par la MSA</u>
	En cas de copropriété à parts égales de la société, une attestation cosignée des propriétaires indiquant le titulaire de la licence

Je souha
ite recevoir les documents du groupe
de travail « Algues de rive » du CRPMEM de Bretagne par ma

Fait le	Signature du demandeur

Ne pas oublier de signer la demande

Identification et coordonnées de l'entreprise et du titulaire de la licence

En cas de propriété à part égale de la société, joindre une attestation cosignée des propriétaires indiquant le titulaire

Joindre l'ensemble des documents.

Les documents relatifs aux récoltants (contrats de travail et attestation d'affiliation) peuvent être envoyés au fur et à mesure des embauches. Si les documents ont déjà été transmis, il n'est pas nécessaire de les renvoyer.

M 🕶

Feuillet Licence et extraits

56

Palmaria Palmaria palmata Chondrus spp et Mastocarpus

Autres espèces

						_	
Page [2] /	COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELE DEMANDE DE LICENCE ALGUES DE RIVE Campagne 20				<u>xtraits</u>		
NOM de l'EN	ITREPRISE :						
0	e <u>la licence pour mon entreprise en tant que :</u> Renouvellement			installati d <u>é :</u>	on		Indiquer dans quelle catégorie se trouve votre entreprise pour la demande de licence
		Ext	raits de l	icence an	nuels		
Départements	Timbres Espèces/Gisements	Renouvellement	Diversification	Nouvelle Demande	1 ^{ère} installation		
	Fucus spp et Himanthalia					İ	Remplir le tableau en
	Ascophyllum nodosum] ,	indiquant le nombre
ie.	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)					/	d'extraits sollicités par
35 Ille et Vilaine	Ulves Spp					V	catégorie.
et 3	Porphyra spp						 Page 2 (Ille et Vilaine,
≝	Palmaria palmata						Côtes d'Armor ou
	Chondrus spp et Mastocarpus						Morbihan)
	Autres espèces						 Page 3 (Finistère)
	Fucus spp et Himanthalia						Une entreprise peut faire
	Ascophyllum nodosum						des demandes dans
Armor	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)]	plusieurs catégories.
ı	Ulves Spp]	(Ex : Renouvellement +
Côtes d'	Porphyra spp						diversification pour une
Gte	Palmaria Palmaria palmata						augmentation de
١٠	Chondrus spp et Mastocarpus						l'activité.)
	Autres espèces						ractivite.)
	Fucus spp et Himanthalia]	
	Ascophyllum nodosum						
an	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)					1	
Morbihan	Ulves Spp						
ě	Porphyra spp						

Les feuillets « entreprise » et « licence et extraits » doivent être renvoyés avant la date figurant en page 1 du formulaire au CDPMEM du département où est situé le siège de la demande.

Les comités des pêches vont alors traiter les demandes. Le bilan des extraits attribués ainsi que la facture à payer correspondant sera envoyée individuellement à chaque entreprise. L'entreprise a alors 3 semaines pour régler (par chèque ou virement bancaire). Des demandes d'échéanciers peuvent être réalisées directement auprès du CRPMEM de Bretagne (par mail ou téléphone).



Feuillet récoltant

Dès que vous avez connaissance du nombre d'extrait qui vous ont été attribué pour la campagne à venir, vous devez transmettre la ventilation de ces extraits par récoltant (un feuillet par récoltant).

- Les feuillets « récoltants » peuvent être transmis au fur et à mesure des embauches, par mail au CRPMEM.
- Le CRPMEM transmet ensuite les **notifications individuelles d'autorisation de récolte d'algues de rive** comportant une photo du récoltant. Ces documents sont à conserver et à présenter aux services de contrôle sur demande.

Nom - Dránom	de la personne			
NOM de l'ENT	REPRISE :			
Page [4] /		DEMANDE DE LICEI	S MARITIMES ET DES ELEVAGES NCE ALGUES DE RIVE Cam ICE ANNUELS - FEUILLET	pagne 2022

Indiquer la ventilation des extraits de licence annuels sollicités par l'entreprise : Cocher les cases souhaitées.

	Ille et Vilaine	Côte d'Armor	Morbihan
Fucus spp et Himanthalia			
Ascophyllum Nodosum			
Laminairia spp (Digitata, Saccharina, etc.)			
Ulves Spp			
Porphyra			
Palmaria			
Chondrus spp et Mastocarpus			
Autres espèces			

Indiquer L'identité du récoltant et son statut social.

Ne pas oublier de joindre dès que possible :

- Son contrat de travail
- Un justificatif d'affiliation à un régime social

Si les documents ont déjà été transmis les années précédentes, il est inutile de les renvoyer.

	Finistère – Zone 29 A	Finistère – Zone 29 B	Finistère – Zone 29 C	Finistère – Zone 29 D	Finistère – Zone 29 E
Fucus spp et Himanthalia					
Ascophyllum Nodosum					
Laminairia spp (Digitata, Saccharina, etc.)					
Ulves Spp					
Porphyra					
Palmaria					
Chondrus spp et Mastocarpus					
Autres espèces					

Attributions des licences : principes & fonctionnement



Questions fréquentes

Quels sont les pièces à joindre au formulaire de demande?

- Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour chaque récoltant
- Contrat de travail pour chaque récoltant
- Une photo de chaque récoltant
- Formulaire de déclaration de début d'activité pour un récoltant d'algues de rive fourni par la MSA
- · Acte de francisation si utilisation d'un navire
- En cas de copropriété à parts égales de la société, attestation cosignée des copropriétaires indiquant le titulaire de la licence.

The Outers Sourches delais de traitement des demande	П	itement des demandes?
--	---	-----------------------

La réponse est envoyée par mail entre le 1er et le 31 décembre.

Puis-je déposer une demande en dehors des dates officielles ?

Non, une demande ne peut être déposée qu'entre le 15/10 et le 15/11.

☐ Que se passe-t-il si j'oublie de renouveler ma licence ou des extraits ?

En cas d'oubli, la licence et les extraits risquent d'être perdus et attribués à un autre demandeur.

Peut-on vendre ou transmettre une licence ou un extrait?

Non, la licence et les extraits sont strictement non cessibles.

Comment construire un projet professionnel de récolte d'algues ?

Consultez le guide d'installation pour la récolte d'algue de rive.